



Enjeux et pilotage des PLDHI

Sabine OPPILLIART
Sous-préfète de la Haute-Garonne

Journée régionale des PDLHI- Occitanie



Lutte contre l'habitat indigne en Haute-Garonne 2018 - 2022

Protocole d'accord

Selon la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009:

« constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Les désordres repérés dans l'habitat non décent, (article 6 de la loi du 6 juillet 1989 et décret du 30 janvier 2002) relèvent dans la majorité des cas de la notion d'habitat indigne.



PDLHI Haute-Garonne

Les objectifs stratégiques du protocole

- ▶ Favoriser la coopération et les échanges
- ▶ Accompagner les acteurs
- ▶ Communiquer sur les actions menées



Lutte contre l'habitat indigne en Haute-Garonne 2018 - 2022

Protocole d'accord

Selon la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009:

« constitue un habitat indigne les locaux ou installations utilisés ou fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Les désordres repérés dans l'habitat non décent, (article 6 de la loi du 6 juillet 1989 et décret du 30 janvier 2002) relèvent dans la majorité des cas de la notion d'habitat indigne.

PDLHI Haute-Garonne

Les engagements des signataires

- ▶ Désigner un **référént** Lutte contre l'Habitat Indigne
- ▶ Développer le **repérage** de l'habitat indigne
- ▶ Contribuer à la **prise en charge** et au **suivi** des signalements
- ▶ Mettre en oeuvre les **procédures**
- ▶ Améliorer la **prise en charge** des occupants

